



Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

RAPPORT DE SUIVI DE LA CONSULTATION PUBLIQUE PAFIO 2018-2023

Unité d'aménagement 033-51

Direction de la gestion des forêts
de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches
Août 2019

Photographie de la page couverture :

Gilbert Massicotte (Unité de gestion de Portneuf-Laurentides-et-Charlevoix)

Direction de la gestion des forêts de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

© Gouvernement du Québec

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Remerciements

Nous remercions toutes les personnes qui ont participé, par leurs commentaires, à cette consultation publique.

Table des matières

Contexte	1
Objectifs de la consultation publique	1
Unité d'aménagement visée par la consultation publique.....	2
Principaux commentaires reçus.....	3
Conclusion.....	13

Contexte

La Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (L.R.Q., c. A-18.1), adoptée en mars 2010, accorde au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) la responsabilité de l'élaboration des plans d'aménagement forestier intégré opérationnels et tactiques (PAFIO et PAFIT) et des plans d'aménagement spéciaux (PAS). Elle exige également que « Les plans d'aménagement forestier intégré fassent l'objet d'une consultation publique menée par celui de qui relèvent la composition et le fonctionnement de la table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire (TLGIRT) ou, le cas échéant, par la Municipalité régionale de comté à qui en a été confiée la responsabilité en vertu de l'article 55.1. ». Dans la région de la Capitale-Nationale, c'est la municipalité régionale de comté (MRC) de Portneuf qui a cette responsabilité.

Celle-ci a tenu, en collaboration avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec, une consultation publique sur le PAFIO selon les dispositions convenues, en se basant sur le manuel de consultation publique sur les plans d'aménagement forestier intégré et les plans d'aménagement spéciaux.

Objectifs de la consultation publique

La consultation publique s'est tenue du 21 janvier au 14 février 2019. Durant cette période, la population a été invitée à émettre ses commentaires sur de nouveaux secteurs d'intervention potentiels qui seront ajoutés dans le plan d'aménagement forestier intégré opérationnel 2018-2023 de l'unité d'aménagement (UA) 033-51, plus particulièrement sur les points suivants :

1. la localisation potentielle des chemins et autres infrastructures à construire ou à améliorer;
2. les secteurs d'intervention potentiels des travaux commerciaux et non commerciaux.

Note : Par « travaux commerciaux », on entend tous travaux impliquant de la récolte de bois.

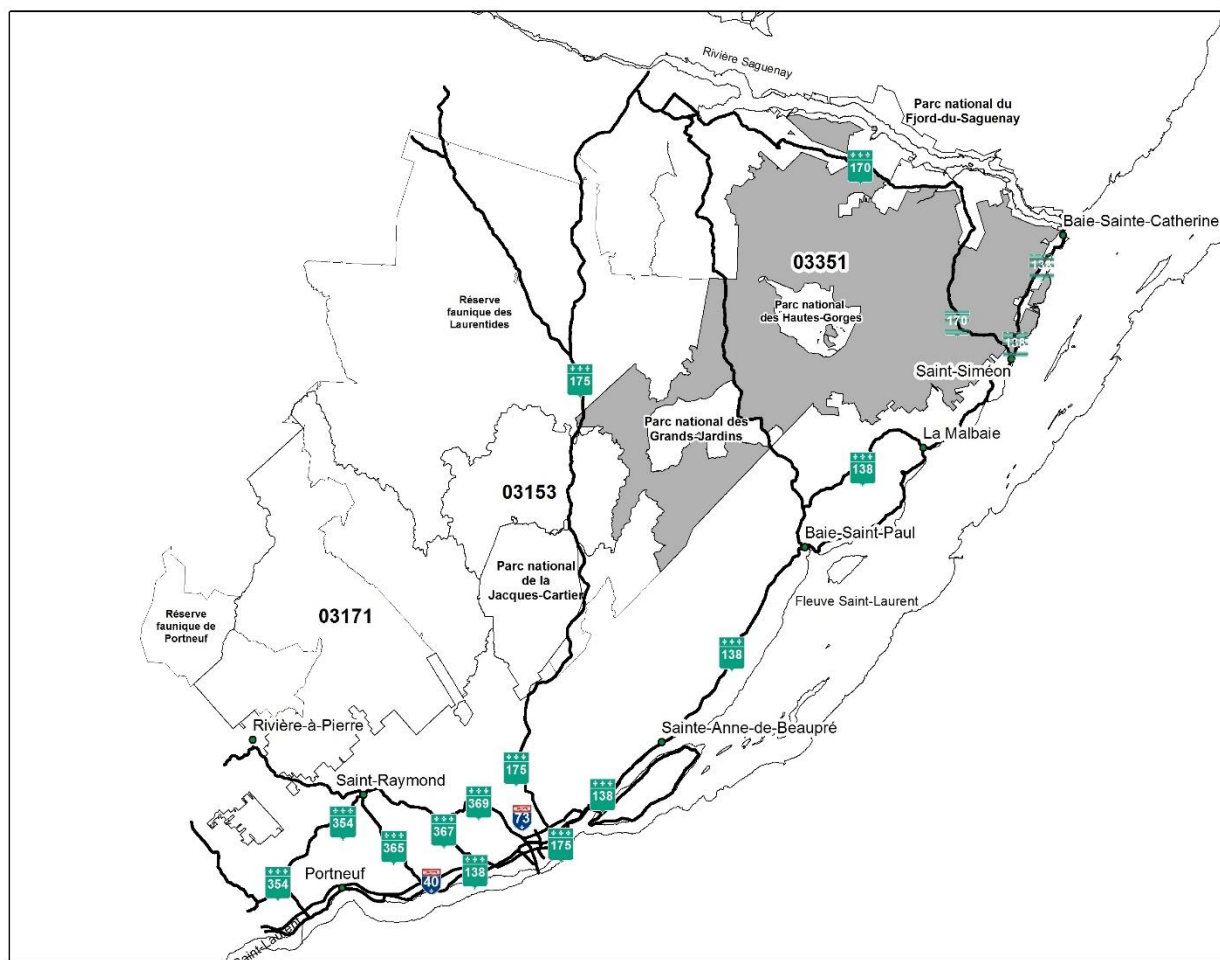
La consultation publique avait comme objectifs de :

- favoriser une meilleure compréhension, de la part de la population, de la gestion de la forêt publique québécoise et, plus précisément, de la planification opérationnelle de l'aménagement forestier;
- permettre à la population de faire connaître ses intérêts, ses valeurs, ses préoccupations et ses besoins;
- concilier les intérêts diversifiés des nombreux utilisateurs des ressources forestières et du territoire public;
- permettre au ministre de prendre des décisions éclairées en matière d'aménagement durable des forêts.

Unité d'aménagement visée par la consultation publique

La carte 1 illustre le territoire soumis à la consultation publique.

Carte 1 – Unité d'aménagement 033-51.



Principaux commentaires reçus

Vous trouverez dans le tableau ici-bas, les commentaires reçus pendant la consultation et les réponses de l’Unité de gestion de Portneuf-Laurentides-et-Charlevoix.

Tableau 1 : Commentaires reçus du public et réponses fournies par le MFFP

Numéro de participant	Unité d’aménagement	Nom de l’organisme	Résumé des commentaires	Réponses MFFP
1	033-51	Particulier	Le client désire savoir où seraient les coupes et a des préoccupations concernant le petit gibier, plus particulièrement, la martre.	Le client est dirigé vers le site internet et est invité à la séance d'information.
2	033-51	Particulier	Le client désire s'assurer du lieu de la rencontre d'information.	La date et le lieu sont confirmés par téléphone par le MFFP.
3	033-51	Pourvoirie Club Bataram	Le client désire avoir de l’information sur le maintien d’îlots, de bouquets et de legs biologiques au secteur du lac de la Roche.	Le MFFP a intégré l’information à la planification fine et le client a été informé.
4	033-51	Pourvoirie Club Bataram	Idéalement en début de saison 2019 et pas pendant la chasse. Informer le pourvoyeur du détail de la planification avant le début des travaux au secteur du lac de la Roche.	Le MFFP a informé le client.
5	033-51	Particulier	Aucun message.	Le MFFP a rappelé le client, un message a été laissé sur sa boîte vocale à l'effet que l'information est disponible sur le site du MFFP (cartes) et que la séance d'information est le 7 février de 13 h à 16 h à l'hôtel Baie-Saint-Paul. Le client a été invité à nous rappeler s'il avait d'autres questions.
6	033-51	Particulier	Le client désire comprendre la légende de la carte (couleurs et traitements).	Le client a trouvé l'information entre le moment de l'appel et le retour d'appel par le MFFP (vendredi à mardi).
7	033-51	Particulier	Aucun message.	Il a été rappelé, je suis tombé sur le répondeur, j'ai rappelé que l'information se trouvait sur le site du MFFP (cartes) et que la séance d'information était le 7 février de 13 h à 16 h à l'hôtel Baie-Saint-Paul et de me rappeler s'il avait d'autres questions.
8	033-51	Particulier	Protection de la prise d'eau et des conduites pour l'eau potable du chalet.	La demande a été intégrée aux mesures d’harmonisation dans Sygif. La demande sera intégrée à la prescription afin de la faire appliquer. Le client a été avisé par courriel.
9	033-51	Particulier	Aucun message.	Le client a indiqué le lieu de sa prise d'eau sur le portail de la consultation publique. Elle n'est pas dans les secteurs actuels. Il aimerait que l'adresse de sa mère soit changée par la nouvelle.
10	033-51	Club de Chasse et Pêche Hauteville inc.	Il n'y a pas de chemin à l'endroit indiqué sur la carte. Cette section fait partie des lots que nous occupons et louons. Il y a déjà un sentier de VTT qui traverse la montagne et qui aboutit de l'autre côté du petit lac Hauteville.	La demande a été intégrée aux mesures d’harmonisation dans Sygif. La demande sera intégrée à la prescription afin de la faire appliquer. Le client a été avisé par courriel par le MFFP.

Numéro de participant	Unité d'aménagement	Nom de l'organisme	Résumé des commentaires	Réponses MFFP
11	033-51	Particulier	Aucun message	L'aménagiste a contacté le client et a convenu avec lui qu'il lui ferait parvenir une courte lettre avec la carte, en p. j. C'est noté dans les MH Sygif LAC BRAS DE ROSS.
12	033-51	Particulier	Trouver la carte interactive	Le client a été dirigé vers le site internet du MFFP
13	033-51	Particulier	Trouver la carte interactive	Le client a été dirigé vers le site internet du MFFP
14	033-51	Zec Brébeuf	Lac Poulin : ponts fermés aux extrémités nord et sud du secteur.	Les clients ont été rencontrés par le MFFP.
15	033-51	Zec Brébeuf	Antonelli : accès via lac Gobeil : ne pas créer de nouveaux accès vers la Zec. Prioriser le débardage.	Les clients ont été rencontrés par le MFFP.
16	033-51	Zec Brébeuf	Accès problématique : dans le secteur du lac Épinglette (sortie vers La Malbaie), deux gros ponceaux sont à changer. S'applique au secteur du lac du Tronc.	Les clients ont été rencontrés par le MFFP.
17	033-51	Zec Brébeuf	Assurer la portance des ponts et ne pas créer de nouveaux accès vers la Zec. S'applique au secteur du Bras de Ross et Bailloquet.	Les clients ont été rencontrés par le MFFP.
18	033-51	Zec Anse-Saint-Jean	Croche du lac Jumeaux est difficile pour les camions et le pont du lac à Fouin est coupé. S'applique au secteur Olier.	Les clients ont été rencontrés par le MFFP.
19	033-51	Zec Anse-Saint-Jean	Ponceau du grand lac Anna problématique pour la faune. Informer la Zec si une pelle de disponible lors des opérations. Éviter la période de la chasse. Tenir le centre de ski au courant des interventions. S'applique au secteur Moreau.	Les clients ont été rencontrés par le MFFP.
20	033-51	Zec Brébeuf	Bras de Ross et Bailloquet : conserver des abris pour l'original.	Les clients ont été rencontrés par le MFFP.
21	033-51	Zec Brébeuf	IQH original sort fort au lac à la Balle.	Les clients ont été rencontrés par le MFFP.
22	033-51	Zec Brébeuf	Lac Quarante-Quatre : la rivière Saint-Jean est une rivière à Saumon. Il remonte jusqu'à un peu plus à l'ouest des îles. Faire attention à la sédimentation en amont.	Les clients ont été rencontrés par le MFFP.
23	033-51	Zec Brébeuf	Lac éternité, lac Bailloquet et lac Éternité : SFI – Touladi.	Les clients ont été rencontrés par le MFFP.
24	033-51	Zec Brébeuf	Frayère importante à l'embouchure de la rivière se connectant au sud du lac Beaulieu. Éviter le transport d'hiver.	Les clients ont été rencontrés par le MFFP.
25	033-51	Zec Anse-Saint-Jean	Grand lac Jumeau : lac en allopatric. Faire le rubanage en été afin de bien protéger les cours d'eau et limiter la sédimentation. S'applique au grand lac Jumeau (secteur Olier).	Les clients ont été rencontrés par le MFFP.
26	033-51	Zec Brébeuf	Attention à l'aspect visuel pour la zone en bordure du lac. Maintenir des îlots ou des bandes pour casser la continuité de la coupe. Informer la Zec des périodes de coupe le plus rapidement possible. S'applique au secteur des lacs Bras de Ross et Bailloquet.	Les clients ont été rencontrés par le MFFP.
27	033-51	Zec Brébeuf	Le bord du lac Éternité est une zone sensible pour le paysage. Ne s'applique pas à la baie du lac Éternité. Associé au secteur de petit lac à Goth.	Les clients ont été rencontrés par le MFFP.
28	033-51	Zec Brébeuf	Dès que la période d'opération est connue, aviser la Zec pour qu'elle informe ses membres. S'applique au secteur du lac à la Balle et du lac Brébeuf.	Les clients ont été rencontrés par le MFFP.

Numéro de participant	Unité d'aménagement	Nom de l'organisme	Résumé des commentaires	Réponses MFFP
29	033-51	Zec Brébeuf	Éviter la période de chasse à la carabine (environ du 21 septembre au 13 octobre) et contacter la Zec avant le début des travaux. S'applique au secteur du lac des Castors, du petit lac aux Foins, de la rivière Jacob, du lac au Sable, du lac Moïse, du lac des Caleçons et du lac des Huttes.	Les clients ont été rencontrés par le MFFP.
30	033-51	Particulier	Indiquer sa prise d'eau.	Le client a été dirigé vers la carte interactive et informé sur les différents fonds de carte possibles afin de bien localiser le chalet.
31	033-51	Particulier	Devoirs et obligations du MFFP relatifs à la consultation.	Le client a été contacté pour lui expliquer les devoirs du Ministère et ce qui explique la différence entre une consultation dirigée et une consultation publique.
32	033-51	Particulier	Le point que j'ai indiqué sur la carte est ma source d'eau naturelle à moi et à mon voisin. Un tuyau part de la source et se rend à mon chalet situé à proximité du lac. Alors la zone entre les deux chemins carrossables ne doit pas être endommagée.	La demande a été intégrée aux mesures d'harmonisation dans Sygif. La demande sera intégrée à la prescription afin de la faire appliquer. La personne a été avisée par courriel.
33	033-51	Co-Propriétaire Club des Hauteurs Charlevoix	Nous demandons d'éviter de créer des chemins entre le TNO, la Zec et notre pourvoirie pour sortir le bois. Ceci génère des accès indésirables au public et nous oblige à effectuer un contrôle additionnel pour gérer notre droit exclusif de chasse et pêche. Ceci peut également augmenter les chances de braconnage sur notre territoire. Notre commentaire est applicable sur l'ensemble de notre territoire. En résumé, nous demandons à ce que le Ministère n'autorise pas de transiger par notre territoire. Si des coupes sont prévues sur notre territoire, il faut utiliser les chemins existants et ne pas créer de nouveaux accès sur les TNO et zecs adjacentes. Merci.	La demande a été intégrée aux mesures d'harmonisation dans Sygif. La demande sera intégrée à la prescription afin de la faire appliquer. La personne a été avisée par courriel.
34	033-51	Pourvoirie Club des Hauteurs Charlevoix	Les zones identifiées ne devraient pas être situées à moins de 1 000 m d'une limite de territoire afin de garder une délimitation physique pour éviter le braconnage et faciliter le contrôle et l'accès au territoire.	La demande a été intégrée aux mesures d'harmonisation dans Sygif. La demande sera intégrée à la prescription afin de la faire appliquer. Le client a été avisé par courriel.
35	033-51	Particulier	Le client demande de l'Information sur les environs de son camp de chasse.	La carte a été regardée avec le client, les traitements à proximité (1 km) sont non commerciaux.
36	033-51	Particulier	Le client demande de l'Information sur le déroulement de la séance d'information.	Un message a été laissé au client le 6 février expliquant le fonctionnement de la rencontre et la possibilité de consulter le tout en ligne.
37 (43)	033-51	Club de motoneigistes du Saguenay	Pont H033-148 : actuellement fermé. Serait-il refait?	Le client a été rencontré par le MFFP.
38 (46)	033-51	Particulier	Informé le trappeur plus d'une semaine avant le début des travaux afin qu'il puisse démonter ses installations et regarder la planification du chemin lors du contact. Il aimerait que le chemin d'accès à son chalet soit utilisé, car le ponton serait à refaire et le chemin à retravailler. S'applique au secteur du deuxième foulon.	Le MFFP a discuté avec le client lors de la rencontre de consultation publique. Une fiche d'harmonisation a été complétée pour détailler sa demande. La demande a été intégrée aux mesures d'harmonisation dans Sygif. La demande sera intégrée à la prescription afin de la faire appliquer.

Numéro de participant	Unité d'aménagement	Nom de l'organisme	Résumé des commentaires	Réponses MFFP
39 (38)	033-51	Club Chasse et pêche Hauteville inc.		Le MFFP a informé le client qu'il n'y avait aucune activité et aucun travail prévu au lac de la Haute Ville.
40 (47)	033-51	Particulier	Faire attention à protéger la prise d'eau de notre chalet situé au point indiqué. En cas de travaux, nous contacter d'avance en ce sens.	La demande a été intégrée aux mesures d'harmonisation dans Sygif. La demande sera intégrée à la prescription afin de la faire appliquer. Le client a été avisé par courriel.
41 (39)	033-51	Aventuriers de Charlevoix	Le sentier local du lac des Chênes est maintenant provincial (droit de passage manquant à Saint-Siméon). Partager le chemin est impossible (trop étroit). Des opérations en hiver seraient problématiques. Prendre contact avec le club.	Le client a été rencontré par le MFFP.
42 (40)	033-51	Aventuriers de Charlevoix	Lac à l'Est : proximité du sentier TransQuébec83 qui relie Clermont et St-Félix-d'Otis. Problème de cohabitation si transport en hiver.	Le client a été rencontré par le MFFP
43 (41)	033-51	Club de motoneigistes du Saguenay	Bras de Ross, lac Poulin et lac Allen : prendre contact avec le club de motoneige du Saguenay. Un transport en hiver par le sud serait problématique pour le club.	Le client a été rencontré par le MFFP
44 (42)	033-51	Club de motoneigistes du Saguenay	Lac Quarante-Quatre : prendre contact avec le club de motoneige du Saguenay, car si le transport se fait par le sud en hiver, c'est problématique pour le club.	Le client a été rencontré par le MFFP
45 (44)	033-51	Motoneige Fjord	Lac Quarante-Quatre : prendre contact avec le club de motoneige du Fjord. Un transport en hiver par le sud serait problématique pour le club.	Le client a été rencontré par le MFFP
46 (45)	033-51	Motoneige Fjord	Bailloquet : prendre contact avec le club de motoneige du Fjord. Si le transport se fait par le sud en hiver, c'est problématique pour le club.	Le client a été rencontré par le MFFP
47 (48)	033-51	Particulier	Prise d'eau, transport sur le chemin qui mène aux chalets, frayères.	La personne responsable du groupe de villégiateurs du lac à Denis a eu un entretien avec l'aménagiste du MFFP. La demande a été intégrée aux mesures d'harmonisation dans Sygif. La demande sera intégrée à la prescription afin de la faire appliquer.
48 (47)	033-51	Zec des martres	Ruisseau du foulon: attention à la frayère. Éviter la période de la chasse à la carabine (environ du 21 septembre au 6 août) dans le secteur du Deuxième foulon et du lac Gabriel.	Le client a été rencontré par le MFFP.
49 (53)	033-51	Particulier	Le client souhaite être contacté pour bien protéger les prises d'eau des chalets. Il aimerait que le chemin soit remis en état après les opérations et que le visuel soit préservé dans les 100 ou 200 premiers pieds près des chalets (coupe partielle).	Le MFFP a rencontré le client afin de répondre à ses questions. Les commentaires seront inscrits sur le site du MFFP. Une mesure d'harmonisation sera inscrite aux prescriptions concernées afin de répondre aux attentes du client. Ces préoccupations ont été inscrites dans les MH de Sygif.
50 (51)	033-51	Particulier	Le chemin qui sera en réfection est longé par notre ligne à eau sur une bonne distance. Il y a danger de l'enfouir, de l'arracher ou de l'écraser.	L'aménagiste du MFFP a discuté avec le client. La demande a été intégrée aux mesures d'harmonisation dans Sygif. La demande sera intégrée à la prescription afin de la faire appliquer.

Numéro de participant	Unité d'aménagement	Nom de l'organisme	Résumé des commentaires	Réponses MFFP
51 (49)	033-51	Particulier	En premier, le secteur de notre prise d'eau semble non touché. Par contre, toute la ligne qui mesure 3 000 pieds semble à risque de se faire arracher, détruire par la machinerie (ligne à eau de 7 chalets et la route dont vous prévoyez la réfection). Ensuite la ligne d'eau se sépare en 2 portions distinctes dont les 2 vont être touchées par les zones de coupe. Les tuyaux passent à droite du lac Buise.	L'aménagiste du MFFP a discuté avec le client. La demande a été intégrée aux mesures d'harmonisation dans Sygif. La demande sera intégrée à la prescription afin de la faire appliquer.
52 (50)	033-51	Particulier	La ligne à eau de 7 chalets passe à droite du lac Buise, puis longe le sentier Tremblay. La zone de coupe va passer sur nos tuyaux (3 000 pieds en tout) et les détruire. Il y a risque d'écrasement, d'arrachement, etc. La zone de coupe passe à gauche.	L'aménagiste du MFFP a discuté avec client. La demande a été intégrée aux mesures d'harmonisation dans Sygif. La demande sera intégrée à la prescription afin de la faire appliquer.
53 (52)	033-51	Particulier	À cet endroit, la zone de coupe passe sur les terrains de chalets avec baux de villégiature conformes de la MRC du Fjord. Toute la zone entre le lac Brébeuf et le sentier correspond aux terrains, dont le nôtre.	L'aménagiste du MFFP a discuté avec le client. La demande a été intégrée aux mesures d'harmonisation dans Sygif. La demande sera intégrée à la prescription afin de la faire appliquer.
54	033-51	Particulier	Il voulait connaître la nature des travaux près de son chalet.	Les explications ont été données par téléphone au client. C'est de la plantation qui est prévue. Aucune préoccupation en lien avec la plantation n'a été soulevée.
55	033-51	Particulier	Prise d'eau, source d'eau, frayère aménagée, habitat de l'orignal, chemin d'accès, être informé.	La personne responsable du groupe de villégiateurs du lac à Denis a eu un entretien avec l'aménagiste. La demande a été intégrée aux mesures d'harmonisation dans Sygif. La demande sera intégrée à la prescription afin de la faire appliquer.
56	033-51	Association des propriétaires riverains du petit lac Éternité	Je suis le président de l'Association des Propriétaires riverains de petit Lac Éternité. Notre association regroupe une vingtaine de résidents permanents et saisonniers de la partie est du petit Lac Éternité qui jouxte l'unité 033-51. Nous sommes chasseurs, randonneurs, raquetteurs, utilisateurs de sentiers VTT et surtout amateurs de la nature et de sa protection. Nous sommes conscients que certaines coupes sont nécessaires pour contenir la tordeuse, cependant nous voulons nous assurer que nos préoccupations seront prises en compte pour assurer un déboisement respectueux de la nature et de notre environnement. Nos préoccupations sont multiples, nous vous prions donc de faire tout le nécessaire afin de préserver : • les abords des lacs, en particulier du petit lac Éternité; • les lieux fréquentés par les villégiateurs, par exemple une magnifique chute, lieu idéal pour un pique-nique; • une source d'eau fraîche unique en son genre où plusieurs personnes s'approvisionnent l'été; • les étangs, lieux d'entraînement de chiens de chasse l'été; • les sentiers de VTT;	L'association a été rencontrée. La demande a été intégrée aux mesures d'harmonisation dans Sygif. La demande sera intégrée à la prescription afin de la faire appliquer.

Numéro de participant	Unité d'aménagement	Nom de l'organisme	Résumé des commentaires	Réponses MFFP
			les arbres non touchés par la tordeuse, feuillus, cèdres et autres. Toute atteinte à l'intégrité des lieux cités plus haut aura un impact direct sur la valeur de nos propriétés, c'est pourquoi nous aimerions avoir une rencontre le plus rapidement possible avec les personnes responsables de ce plan d'aménagement afin de discuter des moyens qui seront déployés afin de préserver notre environnement, notre écosystème, la valeur de nos propriétés et notre qualité de vie. Merci de bien vouloir répondre à ces demandes. Recevez mes salutations distinguées. Président de l'Association des Propriétaires riverains du petit lac Éternité (APRPLE).	
57 (65)	033-51	Particulier	Le chemin d'accès à la zone orange pourrait passer par notre chemin d'accès (accès aux chalets). Dans ce cas, nous aimerions être consultés pour prévoir une amélioration de l'infrastructure. Nous aimerions que le chemin demeure en bon état et accessible. À noter que 13 chalets sont susceptibles d'emprunter le chemin l'été et que l'hiver, il est emprunté par un club de motoneigistes à qui nous donnons un droit de passage. Ce sont les propriétaires de chalets qui effectuent et paient pour l'entretien du chemin en général (l'été). Après le 90 degrés, le chemin rétrécit (1 voie) et ne permet pas de croiser un autre véhicule.	La personne responsable du groupe de villégiateurs du lac à Denis a eu un entretien avec l'aménagiste du MFFP. La demande a été intégrée aux mesures d'harmonisation dans Sygif. La demande sera intégrée à la prescription afin de la faire appliquer.
58 (66)	033-51	Particulier	Le chemin est étroit (1 voie) et ne permet pas de croiser des véhicules sauf à quelques endroits où un élargissement a été prévu pour permettre aux véhicules de se croiser en faisant attention. Présence de quelques ponceaux à protéger. Je n'ai pas l'emplacement exact.	La personne responsable du groupe de villégiateurs du lac à Denis a eu un entretien avec l'aménagiste du MFFP. La demande a été intégrée aux mesures d'harmonisation dans Sygif. La demande sera intégrée à la prescription afin de la faire appliquer.
59 (57)	033-51	Particulier	Bonjour, je profite de la consultation pour vous signifier mes préoccupations ainsi que pour vous informer sur quelques éléments qui seront probablement utiles à l'aménagiste du MFFP qui aura à produire les prescriptions. Je suis un des 8 propriétaires dont nos prédécesseurs avaient construit un petit chemin (Sentier Tremblay) au début des années 80 pour avoir accès aux chalets. De plus, on se partage trois lignes d'eau dont la prise se situe dans la montagne à proximité des coupes forestières qui sont planifiées. Je vous présente mes enjeux en tant qu'un des 8 propriétaires de chalet du Sentier Tremblay concernant la récolte forestière à venir dans notre secteur. Enjeux I : Bande de protection au Sentier Tremblay lorsqu'on consulte les cartes, il est présentement planifié de récolter du bois de chaque côté du Sentier Tremblay (notre chemin qui mène au chalet), ce qui est vraiment illogique parce que si les contours	La demande a été intégrée aux mesures d'harmonisation dans Sygif. La demande sera intégrée à la prescription afin de la faire appliquer. La personne a été avisée par courriel.

Numéro de participant	Unité d'aménagement	Nom de l'organisme	Résumé des commentaires	Réponses MFFP
			sont exacts, les coupes empièteraient sur les terrains de villégiature. Je souhaite garder mon intimité et surtout ne pas faire briser le chemin d'accès de mon chalet, donc est-ce qu'il serait possible de mettre une bande de protection de 60 mètres de chaque côté du Sentier Tremblay, cette bande serait l'équivalent de celle mise en place pour les sites de villégiature regroupés. Il pourrait y avoir une coupe partielle seulement dans la bande de protection au sud-est du sentier Tremblay, et ce, à la condition qu'il n'y ait pas de déchets de coupe sur notre chemin d'accès, que les équipements forestiers (multi, porteur, chargeuse, camions...) et le bois ne circulent pas sur le Sentier Tremblay. Enjeux II : Prise et ligne d'eau. Les réseaux d'eau des 8 chalets du Sentier Tremblay (normalement 3 tuyaux de 1 pouce ½) passent tous entre le Sentier Tremblay et le lac Buisé ainsi qu'en partie le long du Sentier Tremblay jusqu'au dernier chalet. De plus, le réseau d'eau d'un villégiateur passe où j'ai identifié le point sur la carte (1er chalet au nord-ouest du Sentier Tremblay). Si le MFFP décide de ne pas récolter de bois entre le Sentier Tremblay et le lac Buisé ainsi que de mettre en place une bande de protection de 60 mètres de chaque côté du chemin d'accès, les lignes d'eau ne seront aucunement problématiques. Par contre si l'aménagiste ne tient pas compte de ma requête, SVP demander à l'entrepreneur qui réalisera la récolte de me contacter pour que je lui indique les endroits où le réseau d'eau passe dans les coupes forestières. Enjeux III : État des chemins. Il y a deux ou trois ans, il y eut de la récolte de bois au nord-ouest du lac Brébeuf. Malheureusement l'entrepreneur et/ou le MFFP ont brisé le chemin de la Zec sans faire la remise en état après la récolte. Nous, les villégiateurs, avons dû déboursier de l'argent pour faire passer la niveleuse ainsi que nettoyer certains secteurs de fossés. Cette fois, nous allons suivre le conseil d'une personne du MFFP en photographiant et filmant le chemin avant la récolte de bois afin d'avoir la preuve de l'état du chemin. Ma demande est simple, est-ce que le MFFP peut SVP s'assurer que le chemin sera remis dans son état original après avoir récolté et transporté le bois. Cela va demander à l'entrepreneur et/ou MFFP de nettoyer des sections de fossés, mettre du gravier où le chemin aura été brisé ainsi que passer la niveleuse. Merci de votre collaboration et bonne journée.	

Numéro de participant	Unité d'aménagement	Nom de l'organisme	Résumé des commentaires	Réponses MFFP
60 (58)	033-51	Particulier	Prise d'eau qui alimente un groupe de 13 chalets (tous les chalets qui se trouvent au Lac-À-Denis). Préoccupation en lien avec la qualité de l'eau.	La personne responsable du groupe de villégiateurs du lac à Denis a eu un entretien avec l'aménagiste. La demande a été intégrée aux mesures d'harmonisation dans Sygif. La demande sera intégrée à la prescription afin de la faire appliquer.
61 (59)	033-51	Particulier	Source d'eau qui alimente la prise d'eau des chalets situés au Lac-À-Denis. Préoccupation : les travaux d'aménagement du chemin d'accès, les travaux de coupe et les déplacements des véhicules vont-ils apporter des débris ou autres perturbations au lac?	La personne responsable du groupe de villégiateurs du lac à Denis a eu un entretien avec l'aménagiste. La demande a été intégrée aux mesures d'harmonisation dans Sygif. La demande sera intégrée à la prescription afin de la faire appliquer.
62 (60)	033-51	Particulier	Présence de frayère aménagée : le positionnement du point sur la carte est approximatif et pourra être amélioré par des relevés GPS à l'été 2019.	La personne responsable du groupe de villégiateurs du lac à Denis a eu un entretien avec l'aménagiste. La demande a été intégrée aux mesures d'harmonisation dans Sygif. La demande sera intégrée à la prescription afin de la faire appliquer.
63 (61)	033-51	Particulier	Présence de frayère aménagée : le positionnement du point sur la carte est approximatif et pourra être amélioré par des relevés GPS à l'été 2019.	La personne responsable du groupe de villégiateurs du lac à Denis a eu un entretien avec l'aménagiste. La demande a été intégrée aux mesures d'harmonisation dans Sygif. La demande sera intégrée à la prescription afin de la faire appliquer.
64 (62)	033-51	Particulier	Présence de frayère aménagée : le positionnement du point sur la carte est approximatif et pourra être amélioré par des relevés GPS à l'été 2019.	La personne responsable du groupe de villégiateurs du lac à Denis a eu un entretien avec l'aménagiste. La demande a été intégrée aux mesures d'harmonisation dans Sygif. La demande sera intégrée à la prescription afin de la faire appliquer.
65	033-51	Particulier	Pour information : de la coupe effectuée par un tiers (non identifié) dans ce secteur a été observée dans les dernières années. Je ne crois pas qu'une plainte ait été déposée à cet effet.	
66 (68)	033-51	Particulier	Présence de frayère aménagée : le positionnement du point sur la carte est approximatif et pourra être amélioré par des relevés GPS à l'été 2019.	La personne responsable du groupe de villégiateurs du lac à Denis a eu un entretien avec l'aménagiste. La demande a été intégrée aux mesures d'harmonisation dans Sygif. La demande sera intégrée à la prescription afin de la faire appliquer.
67 (69)	033-51	Particulier	Pour information : de la coupe effectuée par un tiers (non identifié) dans ce secteur a été observée récemment. Une plainte a été déposée à cet effet.	La personne responsable du groupe de villégiateurs du lac à Denis a eu un entretien avec l'aménagiste.
68 (70)	033-51	Particulier	Pour information : de la coupe effectuée par un tiers (non identifié) dans ce secteur a été observée récemment. Une plainte a été déposée à cet effet.	La personne responsable du groupe de villégiateurs du lac à Denis a eu un entretien avec l'aménagiste.
69 (71)	033-51	Particulier	Pour information : de la coupe effectuée par un tiers (non identifié) dans ce secteur a été observée récemment. Probablement effectuée par quelqu'un en motoneige. Je ne crois pas qu'une plainte ait été déposée à cet effet. Il existe un secteur de coupe de bois de chauffage, mais la personne a coupé une section du chemin jusqu'au secteur, qui n'entre pas dans la zone autorisée.	La personne responsable du groupe de villégiateurs du lac à Denis a eu un entretien avec l'aménagiste.

Numéro de participant	Unité d'aménagement	Nom de l'organisme	Résumé des commentaires	Réponses MFFP
70 (NUL)	033-51	FQSA	Les superficies des secteurs en bordure de la rivière sont importantes et la récolte forestière est prévue sur des pentes F (41 % et plus), E (31 % à 40 %) et D (16 % à 30 %) d'inclinaison (figure 2). Comme cette récolte est adjacente à la bande de protection de 60 mètres, cela pourrait avoir un impact plus prononcé, par exemple en entraînant un apport accru de sédiments et/ou l'augmentation des débits de pointe. De plus, ces secteurs présentent une contrainte de sol mince (figure 3) sur pente forte où la récolte forestière est prévue, ce qui augmente les risques d'érosion. La FQSA aimerait être consultée avant la récolte de ces secteurs pour établir les mesures d'harmonisation. S'applique au secteur du lac Allen et du lac Quarante-Quatre.	La demande a été intégrée aux mesures d'harmonisation dans Sygif. La demande sera intégrée à la prescription afin de la faire appliquer. Le client a été avisé par courriel.
71 (NUL)	033-51	FQSA	La FQSA aimerait être consultée pour l'harmonisation opérationnelle lors de la construction des chemins dans les secteurs. De plus, il y a la présence d'un ancien chemin. La FQSA souhaite avoir plus d'information sur la réfection ou l'amélioration potentielle des chemins qui traversent les tributaires de la Rivière-Malbaie, dont celui de la décharge du lac Quarante-Quatre. S'applique au secteur Quarante-Quatre et Allen.	La demande a été intégrée aux mesures d'harmonisation dans Sygif. La demande sera intégrée à la prescription afin de la faire appliquer. La personne a été avisée par courriel.
72 (63)	033-51	Particulier	Présence d'un habitat de l'original (ravage) à protéger. Des permis de chasse sont d'ailleurs donnés chaque année dans le secteur du Lac-À-Denis. Attention aussi aux travaux qui pourraient avoir lieu pendant la période de chasse, conflit d'usages.	La personne responsable du groupe de villégiateurs du lac à Denis a eu un entretien avec l'aménagiste. La demande a été intégrée aux mesures d'harmonisation dans Sygif. La demande sera intégrée à la prescription afin de la faire appliquer.
73 (67)	033-51	Particulier	13 chalets se trouvent au Lac-À-Denis. Nous aimerions être informés lorsque le secteur sera programmé. Notre préoccupation majeure concerne la qualité de l'eau, l'accès au secteur de coupe (chemin en bon état et accessible), la protection des frayères.	La personne responsable du groupe de villégiateurs du lac à Denis a eu un entretien avec l'aménagiste. La demande a été intégrée aux mesures d'harmonisation dans Sygif. La demande sera intégrée à la prescription afin de la faire appliquer.
74	033-51	Regroupement de villégiateurs du lac double et du lac Potvin	Monsieur, la présente donne suite à l'avis pour les consultations publiques dirigées sur les plans d'aménagement forestier intégré opérationnel du 21 janvier au 14 février (PAFIO). En tant qu'utilisateurs et villégiateurs nous nous préoccupons de la protection du territoire et de son écologie dans une perspective de développement durable, de mise en valeur et de sauvegarde de ce territoire exceptionnel. Le projet actuel d'aménagement forestier vient attaquer brutalement l'intégrité de ce territoire. À l'examen du plan de récolte proposé, force est de constater que l'opération de coupes affectera radicalement les pourtours des lacs des montagnes environnantes et des routes. Ces interventions modifieront radicalement le paysage qui constitue la raison principale de notre présence sur ce territoire. Historiquement, le Québec a pratiqué une politique de coupes	Les villégiateurs du Lac Potvin ont été rencontrés

Numéro de participant	Unité d'aménagement	Nom de l'organisme	Résumé des commentaires	Réponses MFFP
			tenant peu compte des villégiateurs, des questions environnementales et des aspects esthétiques de nos forêts. L'Erreur boréale a abondamment témoigné des préoccupations bafouées des citoyens utilisateurs. L'actualité de la dernière semaine en témoigne d'une façon éloquente. Nous osons croire que la trop courte période de consultation permettra de partager véritablement nos préoccupations et de mieux faire connaître la réalité du territoire que nous utilisons avec beaucoup de considération et de respect. Dans cette perspective, nous nous opposons aux plans actuels et proposons que les plans d'aménagement soient modifiés pour tenir compte des commentaires soulevés ci-haut. Merci de votre compréhension.	
75	033-51	Particulier	Il veut voir où sont les coupes. Il a peur que si la montagne est coupée, que le lac soit pollué.	La carte interactive a été transférée au client. Le client fera part de ses commentaires le cas échéant. Il les fera par téléphone ou courriel.
76	033-51	Particulier	Voulait savoir s'il y aura des coupes près de sa zone de chasse.	Le client a été redirigé vers le site internet.
77	033-51	Particulier	Comprendre s'il était touché par la consultation actuelle alors qu'il était déjà en pourparler avec l'aménagiste pour la consultation dirigée.	Le client a été contacté pour lui expliquer les devoirs du Ministère et ce qui explique la différence entre une consultation dirigée et une consultation publique.

Conclusion

Cette consultation publique a permis à la population de s'exprimer sur le plan d'aménagement forestier intégré opérationnel qui lui a été soumis. Cet exercice permet de bonifier la conception des PAFIO et contribue à harmoniser l'aménagement forestier aux valeurs et aux besoins de la population.

Pour consulter les différents documents de planification forestière pour la région de la Capitale-Nationale, visitez le site Web du MFFP (mffp.gouv.qc.ca).

***Forêts, Faune
et Parcs***

Québec 